

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 à 20H00

Présents : A. RACCURT, C. GOUVERNEUR, B. LAVIRE, I. RACCURT, A. BRET, C. COGNOT, S. DELORME, L. FALCOZ, C. LABLACHE, J. LAVIRE, J.P. PERROT, G PIPAZ, D. RACCURT.

Absentes excusées : M.JEANNEY (Pouvoir L.FALCOZ), A.L.BRUNET (Pouvoir C. GOUVERNEUR)

PROPOSITION A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES DE CANDIDATS POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée délibérante, un courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ain portant sur le renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020. Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un Adjoint délégué, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. En vue de la mise en place de cette commission, Madame le Maire doit soumettre 24 noms de contribuables à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques qui procédera à la désignation des commissaires titulaires et suppléants qui siégeront au sein de la CCID durant la mandature. Après avoir pris connaissance de la liste établie par Madame le Maire sachant que les personnes retenues sont volontaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à transmettre cette proposition de liste aux services fiscaux.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE BUGEY-COTIERE-PLAINE DE L'AIN (BUCOPA) DANS LE CADRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE A MONTLUEL (3CM)

Suite aux élections municipales et à la mise en place des intercommunalités, la commune doit soumettre à la communauté de communes de la côtière à Montluel (3CM) le nom d'un titulaire et celui d'un suppléant sachant que chaque communauté de communes doit nommer autant de membres qu'elle compte de communes.

Font acte de candidature pour représenter la commune au syndicat mixte BUCOPA :

- Madame RACCURT Andrée
- Monsieur LAVIRE Bernard

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 Voix Pour 2 Abstentions désigne Madame RACCURT Andrée, membre titulaire, Monsieur LAVIRE Bernard, membre suppléant pour représenter la commune au Syndicat Mixte BUCOPA. Charge Madame le Maire de communiquer cette décision à Monsieur le Président la Communauté de Communes de la Côtère à Montluel afin de désigner les représentants au Syndicat mixte BUCOPA.

PROPOSITIONS DE CANDIDATURES AUX ORGANISMES EXTERIEURS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'AIN : Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée l'arrêté fixant le calendrier des élections des représentants des communes au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours. Ces élections auront lieu le 7 octobre 2020, les déclarations de candidatures devront être déposées au SDIS entre le vendredi 14 août 2020 et le vendredi 28 août 2020. Aucun de conseiller souhaite, pour l'instant, faire acte de candidature.

CENTRE DE GESTION DE L'AIN : Madame le Maire rappelle les missions du centre de gestion dont l'activité principale est l'aide à la gestion du personnel. Cet organisme permet de garantir le suivi des carrières des agents, il assure le secrétariat des Commissions Administratives Paritaires ainsi que celui du Comité Technique. Les collectivités bénéficient de renseignements, de conseils et peuvent consulter des modèles d'actes. La date du renouvellement du conseil d'administration n'est pas connue ce qui laisse aux élus un temps de réflexion supplémentaire.

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT : la prochaine assemblée générale aura lieu le 17 septembre 2020, Madame JEANNEY Maria continuera de représenter la commune.

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE : Madame le Maire a été désignée membre suppléant des membres titulaires Monsieur RAMEL Jean-Luc, Maire de Meximieux, et Monsieur DAUBIÉ Romain, Maire de Montluel.

ENTRETIEN DES SALLES COMMUNALES MISES A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS GRATUITEMENT

A plusieurs reprises, il a été constaté un défaut de nettoyage après l'utilisation des salles. La convention d'utilisation n'est pas toujours respectée et on peut noter que la salle des associations sert parfois de débarras. Monsieur GOUVERNEUR Christian suggère de faire des contrôles plus régulièrement, de mettre en place des sanctions qui peuvent amener à faire payer des prestations de ménage à interdire l'accès aux locaux pendant un laps de temps. Une communication devra être faite à toutes les associations. Monsieur Alain BRET demande la liste des associations pour communication à la commission « jeunesse sport... »

QUESTIONS DIVERSES

Téléphonie couverture mobile : la commune est en attente de l'arrêté intégrant la commune au titre du dispositif de couverture ciblée, avec la création d'un équipement visant à couvrir tout le territoire des communes de Pizay, Faramans, Bourg Saint Christophe et Bressolles via les opérateurs Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange et SFR. Une chargée de mission aménagement numérique du Conseil Général de l'Ain est l'interlocutrice privilégiée concernant le projet.

Levée de l'état d'urgence : la réouverture de l'aire de jeux est validée.

Centre Communal d'Action Sociale : le Conseil d'administration est constitué, l'arrêté municipal nommant les membres extérieurs a été porté à la connaissance des membres élus du conseil municipal.

Communauté de Communes de la Côtière à Montluel : un séminaire est prévu semaine 30.

Petites Nouvelles de Bressolles : distribution à organiser.

Animaux errants : on constate une prolifération des chats.

Commission travaux : plusieurs chantiers en cours de réalisation ou projet à court terme (vestiaires sportifs, bibliothèque, carrelage école ...) afin d'étudier les devis se pose la question de la périodicité des réunions.

Nuisances sonores : un arrêté est en cours de rédaction en vue de l'interdiction de circulation sur certains chemins des quads et motos.

La séance est levée à 21h20